

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALOS
LE 5 DECEMBRE 2022

ETAIENT PRESENTS

Laurent BRACHET
Sylvain CAPOT
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC
Brigitte DURAN
Alain DURAN

Jean-Pierre MOLE
Marie-Murielle PUJOL
Martine TAJAN
Alain TORTET

ABSENTE EXCUSEE

Adeline MAUDUIT

SECRETAIRE DE SEANCE

Martine TAJAN

PRESIDENT DE SEANCE

Alain TORTET - Maire

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent Procès-Verbal du 26 Septembre 2022

DELIBERATIONS

- Biens Vacants « sans maîtres »
- Eclairage public – Estimation des coupures de 00 h 00 à 6 h 00
- Travaux 2^e appartement Mairie
- Voirie 2023 (Lieu-dit « Campagne » et le cimetière)
- T.T.P.A. – Travaux du chœur de l'Eglise
- Vente terrain Mme COMPANS – Parcelle C1125 (220 m²)

QUESTIONS DIVERSES

- Passage de l'épaveuse pour 2023
- Acquisition d'un logiciel pour la gestion des cimetières
- AMF – Motion sur les finances locales

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 heures 30

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

VOTE

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATIONS

✚ Biens Vacants « sans maîtres »

Monsieur le Maire fait lecture des 20 « comptes » (ou propriétaires) pour lesquels une procédure de rétrocession gratuite à la Commune est lancée. Tous les propriétaires de ces parcelles sont décédés il y a plus de 10 ans et sans héritiers déclarés. Ce sont, très souvent, des parcelles de petites et moyennes superficies. Les tarifs de vente sont établis par la SAFER. Le coût des actes revient, approximativement, à 7 000 €.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✚ Eclairage Public - Estimation des coupures de 23 h 00 à 6 h 00

La Commune dispose de 8 postes alimentant l'éclairage public.

Pour effectuer les coupures de 23h à 6h, il faut faire quelques transformations ; soit en installant des horloges de programmation : coût 2 000€ soit en faisant à partir du Linky ; cette 2^{ème} solution est en cours de validation et d'un coût moins élevé.

L'économie réalisé serait de l'ordre de 750€.

Pour ce qui concerne le remplacement des néons par des leds, un rendez-vous avec le SDE09 sera pris début 2023 pour définir l'investissement à réaliser et le gain engendré.

Tous les Membres du Conseil Municipal demandent un temps de réflexion supplémentaire et des renseignements complémentaires auprès de Monsieur BONREPAUX du SDE.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

✚ Travaux 2^e appartement Mairie

Cet appartement se situe au-dessus de la Mairie. L'estimation des « Devis » s'élève à environ 50 000 € à ce jour. Les subventions d'Etat sont sollicitées auprès des différents organismes et agrément pour « logement social » auprès de la D.D.T.

Les travaux débiteront fin 2023, début 2024.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✚ Voirie 2023 (Lieu-dit « Campagne » et le cimetière)

Un « Devis » de 3 780 € pour le lieu-dit « Campagne » de l'embranchement de la route et qui monte sur 200 mètres. DETR et FDAL. Ces travaux sont retenus pour 2023.

Pour le cimetière du « Clôt », il est envisagé de goudronner l'allée centrale et les transversales. Un « Devis » de 17 500 € est établi. Une subvention sera obtenue par le FDAL. Par contre, nous ne pourrions pas obtenir la DETR. ***Dans l'immédiat, ces travaux sont reportés ultérieurement.***

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✚ T.T.P.A. - Travaux du chœur de l'Eglise

Une « Convention » est établie entre la Commune et l'Association TTPA.

La Commune d'Alos est Maître d'Œuvre. Elle assure le règlement des factures.

L'Association TTPA adressera un chèque à la Commune à l'ordre de la Perception, pour le compte de la Mairie.

Les travaux vont débiter très rapidement (décembre) et devront être terminés avant mi-Mars.

Durant la période des travaux, toutes les cérémonies religieuses et messes se feront à La Rivière.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

✚ Vente terrain Mme COMPANS - Parcelle C1 125 (220 m²)

La Commune propose un prix de vente à 2 €/mètre². Un « Acte Administratif » sera établi.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses

✚ Passage de l'épaveuse pour 2023

Pour l'année 2023, cette Entreprise ne pourra pas intervenir auprès de notre Commune. Les tarifs vont augmenter et le « Devis » serait trop élevé pour effectuer ces travaux.

Des « Devis » vont être demandés auprès d'autres Entreprises

✚ Acquisition d'un logiciel pour la gestion des cimetières

Il existe de nombreuses concessions entre les deux cimetières situés sur la Commune. Ce logiciel permettrait de tenir à jour ces dernières qui arriveraient à expiration. Des demandes de renseignements complémentaires sur le contenu de ce logiciel seront effectuées afin de décider si celui-ci peut nous apporter un plus sur la gestion.

✚ AMF - Motion sur les finances locales

Lecture faite par Monsieur le Maire de cette motion pour la défense des Mairies et des Intercommunalités sur les mesures de restriction financière.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50